

DECLARATION DE CULTURES ET ELEVAGES SPECIALISES – MSA Alpes du Nord

Raison sociale :

N° identifiant :

Adresse :

ELEVAGES SPECIALISES

Nature de l'élevage	Code MSA	Cheptel présent au 1 ^{er} janvier de l'année	Cheptel produit au cours de l'année précédente	Atelier (nombre de places ou cages)	Date d'effet
PORCS					
Porcs à l'engraissement	E80				
Truies - ateliers naisseurs	E81	Mères			
Truies - ateliers naisseurs/engraisseurs	E82	Mères			
VEAUX					
Ateliers engraissement - batteries	E85 E11		Veaux		
LAPINS					
Lapins angora	E44		Lapins		
Lapins de chair	E40 E12	Mères			
FOURRURE					
Myocastors	E92	Femelles			
Visons (cages de femelles)	E10				
GIBIER					
Faisans	E13 E54	Poules	Faisans		
Lièvres	E46	Couples			
Perdrix rouges	E14 E56	Couples	Perdrix		
Perdrix grises	E15 E55	Couples	Perdrix		
Sangliers	E32 E90	Laies	Sangliers		
DIVERS					
Chiens (femelles reproductrices)	E09	Femelles			
Chats (femelles reproductrices)	E08	Femelles			
Activités équestres (dressage, entraînement)	E97	Equidés			
Autres :	E98				

Nature de l'élevage	Code MSA	Cheptel présent au 1 ^{er} janvier de l'année	Cheptel produit au cours de l'année précédente	Superficie en m2	Date d'effet
VOLAILLES					
Cailles vendues vives	E52		Têtes		
Cailles vendues mortes	E53		Têtes		
Dindes standard	E22				
Dindes label ou fermières	E23 E16		Têtes		
Dindes de Noël	E30		Têtes		
Pigeons de chair vendus vifs	E50	Couples			
Pigeons de chair vendus morts	E51	Couples			
Pintades standard	E20				
Pintades label	E21 E17		Têtes		
Poules pondeuses, production d'œuf à consommer ou à couvrir	E02				
Poulets de chair standard et poulettes démarrées	E05				
Poulets label ou fermier	E07 E06		Têtes		
PALMIPEDES					
Canards standard	E18 E24		Têtes		
Canards label ou fermiers	E26 E25		Têtes		
Canards colverts	E31 E57	Canes	Têtes		
Canards à foie gras	E27		Têtes		
Oies à foie gras	E29		Têtes		
PISCICULTURE					
Truite, salmoniculture en bassin	E96				
APICULTURE					
Apiculture	E19	Ruches			

☛ Complétez les cases blanches au niveau de chaque élevage vous concernant et la date d'effet en cas de changement

CULTURES SPECIALISEES – MSA Alpes du Nord

Nature de culture	Code MSA	Superficie			Date d'effet
		ha	a	ca	
CULTURE LEGUMIERE DE PLEIN CHAMP	01				
MARAICHAGE					
Maraîchage de pleine terre	02				
Maraîchage /s châssis <i>Département 73 uniquement</i>	03				
Maraîchage sous tunnels <i>Départements 38 et 73 uniquement</i>	04				
Maraîchage sous abris froids	05				
Maraîchage sous serres chauffées	06				
Maraîchage sous abris hors gel <i>Départements 73 et 74 uniquement</i>	07				
Maraîchage intensif irrigué <i>Départements 73 et 74 uniquement</i>	08				
ARBORICULTURE					
Arboriculture de plein vent <i>Départements 73 et 74 uniquement</i>	30				
Arboriculture intensive (+ 100 arbres /ha) <i>Départements 73 et 74 uniquement</i>	31				
PEPINIERES					
Pépinières forestières	40				
Pépinières fruitières et diverses	41				
Pépinières viticoles <i>Départements 73 et 74 uniquement</i>	42				
Pépinières jeunes plants <i>Départements 38 et 73 uniquement</i>	43				
Pépinières d'ornement plein champ	44				
Pépinières d'ornement en containers	45				
Pépinières de sapins de Noël	46				
Plantes ornementales en pot <i>Départements 38 et 73 uniquement</i>	48				

Nature de culture	Code MSA	Superficie			Date d'effet
		ha	a	ca	
CULTURE FLORALE					
Culture florale de plein air	50				
Culture florale /s abris non chauffés	51				
Culture florale /s serres chauffées	52				
Culture florale : fleurs coupées <i>Départements 38 et 73 uniquement</i>	53				
AUTRES CULTURES					
Petits fruits sauf fraises	20				
Fraises	21				
Plantes aromatiques et médicinales	49				
Champignonnière	60				
Tabac	35				
Vignes AOC ou VDQS <i>Départements 73 et 74 uniquement</i>	70				
Vins de pays <i>Départements 73 et 74 uniquement</i>	71				
Safran <i>Département 38 uniquement</i>	70				
Cultures biologiques <i>Département 74 uniquement</i>	80				
Cresson <i>Département 38 uniquement</i>	36				
Osier <i>Départements 38 et 73 uniquement</i>	47				
Gazon en plaques <i>Département 38 uniquement</i>	37				
Forçage d'endives <i>Département 74 uniquement</i>	10				
Alpages <i>Départements 38 et 73 uniquement</i>	65				
Alpages laitiers <i>Département 74 uniquement</i>	90				

- ☞ Complétez la surface à retenir au niveau de chaque culture vous concernant dans les cases blanches ainsi que la date d'effet en cas de changement
- ☞ Indiquez une superficie à « 0 » ainsi que la date de date de cessation si une culture n'est plus pratiquée

ACTIVITES DE PROLONGEMENT

Les activités de prolongement de l'acte de production (**conditionnement, transformation ou commercialisation de produits agricoles**) et les activités **d'agro-tourisme**, que vous développez sur l'exploitation agricole et que vous dirigez personnellement sont prises en compte pour déterminer votre statut.

Indiquez le temps consacré à ces activités: _____heures / an

Je soussigné, certifie sincères et véritables les informations portées au recto et verso de cet imprimé.

Fait le _____, à _____
Signature obligatoire